

De réelles difficultés

Ces deux dernières années, plusieurs mesures de restrictions budgétaires ont été imposées aux Pouvoirs organisateurs. On peut évaluer à 4% l'ampleur des différentes formes de désindexation des subventions de fonctionnement. Il faut ajouter à cela l'incidence de la décision du gouvernement fédéral, quelques semaines avant les élections, de revoir le tarif d'affiliation aux services externes de prévention, ce qui représente environ 2% des subventions de fonctionnement.

Dans ce contexte, le SeGEC a été amené à exprimer sa désapprobation face aux décisions prises dans le cadre du budget 2015 de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Quelle est la difficulté actuelle majeure ? D'une part, le gouvernement a décidé de geler l'indexation des subventions de fonctionnement pour les années 2015 et 2016, et d'étaler sur trois ans le versement de la dernière tranche d'augmentation prévue par les accords de la Saint-Boniface. D'autre part, il a pris deux décisions qui ont particulièrement motivé notre réaction :

1. réduire les subventions de fonctionnement des écoles en encadrement différencié à hauteur de 13 millions EUR, en vue de financer le recrutement de 350 enseignants et/ou conseillers pédagogiques ;
2. ouvrir la possibilité de consacrer jusqu'à 30% des subventions de fonctionnement à la prise en charge de personnel ouvrier, administratif, mais aussi enseignant, tout en maintenant une affectation minimale de 20% des subventions pour le financement de ce type de personnel. Cette mesure est à comprendre comme une volonté du gouvernement de permettre la compensation – via les subventions de fonctionnement – de la réduction de l'encadrement découlant de la réorganisation de certaines options dans l'enseignement secondaire. Cette disposition, selon la Ministre, pourrait aussi servir à financer le renforcement de l'aide aux directions du fondamental.

Ces décisions pourraient avoir une incidence considérable sur la situation financière des PO si elles ne faisaient pas l'objet d'une réflexion approfondie dans l'Enseignement catholique. C'est pourquoi, le SeGEC prépare actuellement un argumentaire visant à exposer la problématique de manière précise et à interroger ses membres sur le positionnement politique le plus approprié. Cet argumentaire sera mis à disposition des instances de l'Enseignement catholique et des Pouvoirs organisateurs (*lire ci-contre*).

Il est bon aussi de rappeler que l'Enseignement catholique a mis en place une centrale de marchés afin d'accompagner les PO dans l'application de la nouvelle réglementation sur les marchés publics, et de les aider à supporter les différentes mesures de restriction par la négociation des meilleurs prix auprès des fournisseurs. Le SeGEC réfléchit actuellement à la manière d'accélérer le développement de sa centrale de marchés, de manière à permettre aux PO de réaliser au plus tôt des économies substantielles sur une partie significative de leurs dépenses.

Le SeGEC met, par ailleurs, des outils de gestion¹ à disposition des PO et accompagne ceux-ci dans un processus de formations adaptées. Un premier outil permet d'anticiper et d'accompagner les investissements à moyen et long terme ; un second outil leur permet de simuler l'évolution pluriannuelle de leurs subventions de fonctionnement. ■

ÉTIENNE MICHEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC
5 NOVEMBRE 2014



1. <http://enseignement.catholique.be> > Actualité